

# Guide de la Mobilité sortante Ecoles et stages 2023-2024

Marina Baudry

**Chargée de mobilité internationale**

Tel : 06 99 23 49 65

[marina.baudry@esadse.fr](mailto:marina.baudry@esadse.fr)

Isabelle Vérilhac

**Directrice de l'innovation et des relations internationales**

Tel : 04 77 49 31 95

[Isabelle.VERILHAC@citedudesign.com](mailto:Isabelle.VERILHAC@citedudesign.com)

**Ecole  
supérieure  
d'art  
et design**



**3, rue  
Javelin  
Pagnon  
42 048  
Saint-  
Etienne  
cedex 1**

**infos@  
esadse.fr  
tél. +33  
(0)4 77 47  
88 00**

**www.  
esadse.fr  
fax +33  
(0)4 77 47  
88 01**

## Table des matières

<b>I. Échanges internationaux en école et en stage</b>	<b>3</b>
Critères d'éligibilité	3
Calendrier	3
Le parcours de la mobilité	3
<b>II. Les demandes de bourses</b>	<b>5</b>
a) La bourse Européenne : ERASMUS + 2021-2027, pour un échange en école et en stage	5
b) La Bourse Régionale pour la mobilité Internationale des Etudiants (BRMIE)	6
<b>III. Conseils avant le départ</b>	<b>8</b>
<b>IV. Calendrier de la mobilité 2023-2024</b>	<b>11</b>
<b>Contacts</b>	<b>12</b>
<b>FAQ</b>	<b>13</b>

# I. Échanges internationaux en école et en stage

Le programme pédagogique de l'ESADSE comprend un semestre de mobilité internationale. La mobilité peut avoir lieu soit dans une école partenaire, soit sous forme de stage dans une entreprise à l'étranger.

Il existe deux types de partenariats pour les mobilités d'études : les partenariats avec des pays européens dans le cadre du programme Erasmus + (cf. page 5) et les partenariats bilatéraux pour les pays qui n'y sont pas éligibles.

**Le fait de présenter sa candidature pour une mobilité est un engagement. L'étudiant.e qui entame un parcours et doit le réaliser jusqu'au bout et dans les meilleures conditions.**

## Critères d'éligibilité

- Être **diplômé.e** du DNA ;
- Être **admis.e en 4ème année** et avoir réglé les frais d'inscription à l'ESADSE ;
- Connaître la **langue** du pays visité ou à défaut parler anglais suffisamment bien pour suivre un cours ou travailler dans une entreprise ;
- Répondre aux critères de langues exigés par certaines écoles ;
- Souscrire aux **assurances** obligatoires en France et à l'international selon les lois en vigueur dans le pays d'accueil ;
- Effectuer les démarches de **passport/visa** pour partir dans le pays choisi le cas échéant.

## Calendrier

- Les dates limites de candidature au sein des écoles varient. Les étudiants reçoivent l'information concernant les dates au moment des nominations. Les dates limites sont compilées dans un [document Excel](#) compilant les modalités de chaque école (onglet Infos), mais vous devez vérifier par vous-même car ces dates peuvent changer en cours d'année.
- Les dates des départs et retours varient en fonction des calendriers académiques des écoles partenaires. Généralement, le semestre commence entre janvier et avril et se termine entre juin et juillet (selon le partenaire choisi).

## Le parcours de la mobilité

### > La candidature

- Préparer avec ses enseignant.e.s son projet pédagogique pour son séjour à l'étranger ;
- Envoyer un dossier de vœux (formation ou stage) au SRI (Service Relations Internationales), sous forme d'un seul document pdf format A4, 5mo maximum à [marina.baudry@esadse.fr](mailto:marina.baudry@esadse.fr)

### Le dossier doit être composé de :

- **Un formulaire avec 3 vœux** : écoles partenaires ou entreprise internationale de stage (Cf. p.11) **Attention, c'est l'étudiant.e qui doit trouver son stage.** Toutefois, le SRI fournit aux étudiant.e.s intéressé.e.s une liste « Base de données stages internationaux » qui pourra les aider dans leurs recherches.
- **Un portfolio** : 5 projets max en lien avec votre souhait de l'école ou de stage ;
- **Un CV** (en français) ;
- **Une lettre de motivation** en français signée d'une page maximum présentant la motivation pour partir à l'étranger, et les motivations pour chacun des vœux et le nom du programme de cours choisi. Cette lettre servira à déterminer, quel étudiant candidate dans quelle école. Pour les étudiants qui partent en stage, il faut commencer à chercher l'entreprise d'accueil le plus tôt possible.

**\* Toutes les pages doivent comporter votre nom et votre prénom.**

### > La sélection

- Les **dossiers seront examinés** par les équipes pédagogiques qui valideront les destinations
- Les étudiant.e.s sont ainsi **nominé.e.s**, ces résultats sont transmis aux écoles partenaires. Celles-ci envoient en retour les modalités et dates de candidatures.
- Une fois informé.e, l'étudiant.e est **responsable du respect de la date limite de candidature** ; tenez compte des délais postaux et travaillez en avance.
- L'étudiant.e constitue **son dossier de candidature**, celui-ci est envoyé aux écoles partenaires **par le SRI**.
- L'école d'accueil envoie en **réponse une lettre d'acceptation** avec les dates du calendrier académique ou une lettre de refus.
  
- **Pour les mobilités sous forme de stage** : l'étudiant doit **signer avec l'entreprise d'accueil une convention de stage** fournie par le SRI en 3 exemplaires. Attention aux indemnités de stage, les bourses sont versées jusqu'à un certain plafond (par exemple, entre 550 et 670 euros /mois en 2019, consulter le SRI pour plus d'informations).

### > Les bourses

- L'étudiant.e fournit au SRI les papiers nécessaires à la constitution des dossiers de bourse ;
- Seuls les dossiers envoyés avant la date limite pourront être pris en compte ;
- Seuls les dossiers de mobilité dans nos écoles partenaires ou les stages avec une convention signée seront retenus par le SRI. Attention vous avez jusqu'à **2 semaines avant le début du stage** pour fournir votre convention de stage au SRI ;
- Les étudiant.es sélectionné(e)s devront le cas échéant leur contrat de bourse Erasmus +.

### >Après la mobilité

- **L'étudiant.e devra remplir tous les documents demandés par le Service Relations Internationales et/ou les organismes de bourses (Erasmus + et Bourse de la Région Auvergne Rhône-Alpes).**
  
- L'étudiant.e doit valider son parcours à l'étranger en se présentant aux examens dans son école d'accueil, obtenir son **relevé de note à l'établissement d'accueil** et le retourner au SRI. Les étudiant.e.s en stage doivent rendre **l'Évaluation de stage signée par l'organisme d'accueil au SRI** et présenter son rapport de stage selon les modalités définies par l'équipe pédagogique.

## II. Les demandes de bourses

### a) La bourse Européenne : ERASMUS + 2021-2027, pour un échange en école et en stage



Cofinancé par l'Union européenne

#### >Généralités

L'ESADSE a obtenu en 2021 la nouvelle Charte **Erasmus +**.

**Erasmus +** est un programme créé par la Commission Européenne pour favoriser les mobilités des étudiant.e.s et des personnels entre les Etats membres de la Communauté Européenne.

La bourse **Erasmus +** est une aide au départ, elle ne couvre pas l'ensemble des frais du voyage. L'étudiant.e doit être en mesure de subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil. De plus, l'argent peut être versé bien après le départ de l'étudiant.e.

La Bourse **Erasmus +** est une allocation dont le montant et la durée de versement dépendent du nombre d'étudiant.e.s en mobilité et des pays de destination.

Pays du Programme :

- **27 Etats membres de l'Union européenne :**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

- Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie

Les fourchettes (données 2019) :

(En €)	Pays de destination	Fourchette Bourses Etudes	Fourchette Bourses Stage
<b>Groupe 1</b>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume Uni, Suède	270-370	420-520
<b>Groupe 2</b>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220 - 370	370-470
<b>Groupe 3</b>	Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	170 – 270	320-420

Cette subvention peut être cumulée avec d'autres bourses, comme celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (cf. page suivante) ou du Crous. Un premier versement est réalisé par l'ESADSE, à hauteur de 80 % de la somme totale attribuée. Le solde de 20 % sera versé lorsque l'ensemble des documents de mobilité auront été remis au SRI de l'ESADSE.

Les étudiant.e.s en situation de handicap peuvent **bénéficier d'aides supplémentaires** (en fonction des cas et sur présentation d'un dossier examiné par l'agence française 2e2f : assistance pour le voyage, logement adapté à l'étranger etc...), faites-vous connaître au SRI.

#### > Test et cours de langue

Les étudiant.e.s éligibles au programme **Erasmus +** doivent, avant de partir et à leur retour, passer un examen de niveau de langue. Cet examen sert à mesurer le niveau de langue avant et après le séjour. **Les résultats n'ont aucune**

**incidence sur le programme de bourse**, il s'agit uniquement de mesurer l'évolution du niveau de l'étudiant.e pendant sa mobilité. Le test se passe en ligne. L'avance (80%) ainsi que le solde (20%) des bourses **Erasmus +** ne sera versé qu'après le passage du test de langue. Certains étudiant.es pourront bénéficier d'un cours de langue en ligne gratuit sur internet, ce cours est obligatoire.

>Les documents :

**Avant le départ :**

L'étudiant.e doit remettre son **contrat Erasmus +** original et signé et un **RIB** au SRI pour pouvoir recevoir le virement de la bourse sur son compte.

L'étudiant.e fait le **choix d'une liste de cours** qu'il doit soumettre à ses enseignant.e.s, c'est le contrat d'étude ou **Learning Agreement**. Les établissements européens qui participent au programme appliquent le même système de notation : les **ECTS** (European Credit Transfer System). Pour valider un semestre, il faut obtenir 30 crédits ECTS. Ce contrat sera signé par le SRI, par l'étudiant.e et par l'école d'accueil afin d'être définitivement validé.

**Pendant le séjour :**

Etudes : arrivé.e au sein de l'école d'accueil, il peut y avoir des changements sur le contrat d'études. Il faut donc remplir le document « **During the Mobility** ». Lorsque cette liste a été correctement remplie, les acquis sont systématiquement reconnus via la retranscription des ECTS validés dans le dossier scolaire de l'étudiant.e.

**Au retour l'étudiant.e :**

L'étudiant.e remet au SRI son **relevé de notes ou bien son évaluation de stage** comprenant ses dates d'arrivée et de départ au sein de l'organisme d'accueil (école ou entreprise) ;

L'étudiant.e recevra de la part d'**Erasmus +** un rapport final en ligne à compléter obligatoirement ; L'étudiant.e devra passer le **test final de langue**. Le résultat de ce test n'a pas d'incidence sur la bourse, mais le passage est obligatoire pour le versement final.

## **b) La Bourse Régionale pour la mobilité Internationale des Etudiants (BRMIE)**

Depuis 1987, la région Auvergne-Rhône-Alpes soutient les étudiant.e.s des établissements de la région qui souhaitent acquérir une expérience internationale en accordant des bourses.

La bourse ne couvre pas l'intégralité de la durée de la mobilité de l'étudiant.e, afin de faire bénéficier un maximum d'étudiant.e.s d'un financement pour une mobilité.

Les étudiant.e.s de nationalité étrangère ne sont pas éligibles à la bourse s'ils vont en mobilité dans leur pays d'origine. Ils sont éligibles s'ils partent dans un autre pays.

La région accorde des bourses d'un montant de 95€/semaine (données 2019). Toutes les semaines de mobilité ne pourront être couvertes par la bourse. Une moyenne sera faite en fonction du nombre d'étudiant.e.s à partir.

**Les conditions :**

- Être **étudiant.e** ou apprenti de l'enseignement supérieur et effectuer une mobilité à l'étranger, sauf DOMTOM (Formation de 2 à 9 mois ou stage de 1 à 5 mois) ;
- Pour les étudiant.e.s qui ne sont pas de nationalité française, les séjours dans le pays d'origine ne sont pas éligibles.
- Cette bourse ne peut pas être versée aux étudiants en stage qui touchent plus 577,50 € par mois (687,50 pour les boursiers ou les étudiant.e.s en situation de handicap).

**Constitution du dossier** à déposer sur la plateforme de la Région. (cf. [Guide pour les étudiants](#) à la saisie de leur dossier de bourse Régionale à la Mobilité Internationale)

- **CV** à jour, en français ;
- Une **lettre de motivation** complète (au moins 3 paragraphes) précisant sa destination : pays, ville, nom de l'école. **Attention, il faut textuellement écrire que vous sollicitez la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Bourse Régionale pour la Mobilité Internationale pour pouvoir effectuer votre mobilité.**

- Un **RIB** et une procuration si le compte bancaire n'est pas au nom de l'étudiant allocataire ;
- la **notification conditionnelle ou définitive (si l'étudiant est boursier) du CROUS** de l'année en cours ;
- pour les stages : en plus des documents ci-dessus, la **Convention de stage signée** (voir la date limite dans le calendrier, page 11), sinon votre stage ne sera pas soutenu par les bourses.

Une confirmation de la Région est envoyée par mail et courrier postal à l'étudiant.e. À partir de cette étape **l'étudiant.e gère en direct son dossier et ses papiers avec la région Auvergne-Rhône-Alpes**. Il faut être vigilant avec les papiers demandés et respecter les étapes décrites dans le règlement sinon l'argent perçu devra être remboursé.

Le paiement de cette bourse s'effectue en deux fois. Le premier versement (de 80% du montant) a lieu au début de la mobilité lors du renvoi à la Région de l'attestation d'arrivée signée par la structure d'accueil. Le solde s'effectue lorsque vous avez téléchargé le rapport final sur le site internet de la Bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et renvoyé à la Région le certificat de présence. Le rapport de fin de séjour permet aux élus régionaux d'apprécier les bénéfices de la mobilité et d'alimenter les réflexions pour l'amélioration des procédures. Il permet également de faire partager votre expérience à d'autres étudiants partant à l'étranger. La trame est décrite dans le règlement de la bourse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## III. Conseils avant le départ

### Généralités

- Si l'entrée au pays choisi nécessite un visa, demander le **passport** pendant le S2 de l'année 3. Attention, les délais de fabrication peuvent être très longs.
- Prévoir un **budget** suffisant car la bourse ne couvrira pas toutes les dépenses et peut parfois être versée très tard ;
- Au-delà de 3 mois (et parfois même pour une période de moins de 3 mois) dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, il est nécessaire d'obtenir un **visa**, qui entraîne des frais supplémentaires à prévoir dans le budget de départ ;
- Il est recommandé de travailler son **niveau de langue** notamment en anglais avant son départ ;
- Prévenir le **Bureau des Relations Internationales** de l'école d'accueil de la date d'arrivée et demander un rendez-vous pour les premiers papiers de ses dossiers de bourses ;
- Aller récupérer son **relevé de notes** au Bureau des Relations Internationales de l'école d'accueil avant le départ ;
- Rester en contact par mail avec ses enseignants à l'ESADSE pendant la durée du séjour ;
- Tenir informé le SRI de l'ESADSE de l'avancement de vos démarches.

### Hébergement

Les conditions d'hébergement se règlent au cas par cas en fonction des destinations (résidences universitaires, chez l'habitant, colocations, logements privés ou échanges d'appartements entre étudiants). Le SRI apporte une assistance technique (téléphone, mails...), mais ne se charge pas de la recherche de logements pour les étudiants. Prendre contact avec l'établissement d'accueil ou des étudiants pour organiser son hébergement. Il faut trouver un logement dans la ville de votre séjour et bien sûr régler les frais inhérents à sa location.

Dans ce cas, il y a plusieurs démarches possibles :

- Utiliser les informations remises par le SRI (sites webs, contacts, etc.)
- Prendre contact avec le service en charge du logement dans l'établissement d'accueil
- Solliciter l'aide des étudiants étrangers ayant séjourné à l'ESADSE après avoir demandé leurs coordonnées au SRI
- Demander l'aide des étudiants de l'ESADSE ayant déjà séjourné dans la ville où vous vous rendez, après avoir demandé leurs coordonnées au Service Mobilité Internationale

### Prudence à l'étranger

Nous vous recommandons de consulter le site du ministère des affaires étrangères avant de partir

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/>

Et une fois sur place, de vous inscrire systématiquement sur Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

#### -L'inscription consulaire :

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de mairie ou de préfecture. Lors du séjour à l'étranger, il est donc vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité.

**Si vous rencontrez des difficultés pendant votre voyage, contactez-le SRI sans attendre.**



## Santé – Assurances

Pour votre assurance santé consultez les sites :

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-faire-vos-etudes-a-l-etranger/index.php>

En fonction de votre organisme d'adhésion, vous pouvez consulter également :

<https://smerra.fr/19-securite-sociale/26-vous-partez-a-letranger>

OU

<https://www.lmde.fr/securite-sociale-etudiante/etudiants-francais-a-l-etranger>

Dans le cadre de votre mobilité, vous devez effectuer différentes démarches administratives concernant la couverture santé et les différents risques :

Destination	Formalités obligatoires	Formalités conseillées
Europe	Carte Européenne d'Assurance Maladie Assurance responsabilité civile	Assistance Rapatriement Garantie Europe Inscription Consulaire
Hors Europe	Garantie Universelle	Inscription Consulaire

### Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

[Cette carte](#) est utilisée dans 29 pays et est délivrée pour une période maximum de 12 mois par l'organisme de sécurité sociale dont dépend l'étudiant, sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une convention de stage, et ce, quel que soit le pays européen de séjour.

Cette carte permet la prise en charge des soins en maladie, maternité sans notion d'immédiate nécessité. Elle dispense d'adhérer au régime étudiant de l'Etat membre où l'étudiant poursuit ses études. Les prestations sont obtenues conformément à la législation de l'Etat où séjourne l'étudiant. Dans tous les cas, la CEAM ne permet pas de couvrir tous les risques, chaque pays ayant sa propre politique en matière de protection. Par exemple, le Royaume-Uni ne remboursera pas les soins dispensés dans le secteur privé. En Allemagne, Belgique, Espagne ou au Danemark, l'étudiant devra supporter une partie du prix des médicaments.

Vous pouvez également consulter le site du [CLEISS](#) (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale) pour vous renseigner sur les modalités en vigueur pour chaque pays.

### Assurance frais chirurgicaux

Dans le cadre des mobilités hors communauté européenne, il est fortement conseillé de souscrire une garantie qui prend en charge les frais chirurgicaux.

### Garanties diverses

**Le rapatriement et l'assistance médicale** : en cas d'accident, ou de maladie grave, l'étudiant doit pouvoir se faire rapatrier à son domicile en France, ou bien recevoir la visite d'un proche s'il ne peut pas être rapatrié. Des mécanismes d'assistance médicale sont également prévus pour, par exemple, recevoir des médicaments.

### Assurance responsabilité civile

La responsabilité civile est une garantie qui assure la prise en charge des dommages matériels ou immatériels causés à un tiers. Cette assurance est obligatoire en tant qu'étudiant à l'ESADSE, mais dans beaucoup de contrats elle se limite au territoire national et **il faut vérifier avant de partir qu'elle vous couvre à l'étranger.**

## L'assurance bagages

Lors des déplacements, les bagages peuvent être égarés ou volés. Différents mécanismes permettent de garantir ce risque : contrat intégré au billet d'avion, garantie spéciale attachée à l'assurance personnelle à l'étranger... Attention, les objets précieux (y compris appareils photo, micro-ordinateurs...) sont souvent garantis dans des conditions particulières.

## L'annulation des réservations

Un cas de force majeure peut empêcher de partir à la dernière minute. En prenant le billet d'avion ou de train, il faut se renseigner sur les possibilités d'annulation ou de décalage de la date de départ.,

## Carte d'identité étudiante internationale

La **carte d'identité étudiante internationale**, appelée carte ISIC (International Student Identity Card), est distribuée par les revendeurs officiels ISIC.

L'objectif de cette carte est de permettre aux étudiants de conserver leur statut d'étudiant quel que soit leur pays d'origine. Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne pour accompagner l'étudiant et alléger ses charges : culture (musées, théâtres), hébergement (hôtels), divertissement, shopping... Elle permet également une réduction sur les tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture). La carte ISIC, soutenue par l'Unesco est utilisée dans 120 pays.

C'est une carte individuelle, pourvue d'une photo, et accessible à tous les étudiants, lycéens et collégiens. Son prix en France est de 13 euros.

La carte est valable pendant seize mois (de septembre jusqu'en décembre de l'année suivante).

<http://www.isic.fr/commande-carte-isic-2/>

## Permis de conduire

Hors de l'Union Européenne, pour conduire il faut demander un permis de conduire international auprès d'une préfecture ou d'une mairie. Il est gratuit et délivré immédiatement sur présentation du permis national valide, de deux photos et d'un justificatif d'identité.

Ce permis international est valable 3 ans et n'est renouvelable qu'une seule fois.

## IV. Calendrier de la mobilité 2023-2024

<b>5 janvier 23</b>	Réunion de présentation de la mobilité internationale qui sera suivie d'autres rencontres : par option ou individuelles sur rdv
<b>25 février 23</b>	Rendu des dossiers des vœux <i>école et stage</i> par mail à <a href="mailto:marina.baudry@esadse.fr">marina.baudry@esadse.fr</a>  - Le formulaire de vœux (p.12 de ce document) - Un portfolio composé de 5 projets <u>1 seul PDF A4 5mo max</u> - CV + lettre de motivation, présentant brièvement votre motivation pour partir à l'étranger - Pour le stage, préciser des entreprises visées pour faire le stage - Sur une feuille libre : programme de cours choisi au sein de chaque école
<b>Début mars 23</b>	Présélection des étudiants par la commission internationale avec entretiens
<b>Juin 2023</b>	Validation des mobilités après résultats du DNA et passage en 4ème année. Constitution des dossiers pour les dossiers de bourses
<b>Septembre – octobre 23</b>	Constitution du dossier pour annonce des nominations aux écoles partenaires, en fonction des dates limites des candidatures dans les écoles Attention, l'étudiant.e est responsable de la <b>conformité du dossier et du respect du délai de candidature.</b>
<b>Octobre – novembre 23</b>	Signature des contrats de bourses selon résultats de la commission, saisie sur intranet
<b>15 octobre 23</b>	Date limite pour la réception des lettres de motivation pour la bourse régionale
<b>Fin janvier 24</b>	Date limite pour rendre les conventions de stage signées par toutes les parties (étudiant.e + entreprise + ESADSE)

## Contacts

<b>Chargée de mobilité internationale</b> Marina Baudry Tel: +33 4 77 47 88 56 <a href="mailto:Marina.baudry@esadse.fr">Marina.baudry@esadse.fr</a> <a href="mailto:mobility@esadse.fr">mobility@esadse.fr</a>	<b>Directrice de l'innovation et des relations internationales</b> Isabelle Vérilhac Tel : 04 77 49 31 95 <a href="mailto:Isabelle.VERILHAC@citedudesign.com">Isabelle.VERILHAC@citedudesign.com</a>
<b>Responsable des études</b> Caroline d'Auria Tel : +33 4 77 47 88 52 <a href="mailto:Caroline.dauria@esadse.fr">Caroline.dauria@esadse.fr</a>	<b>Service Scolarité</b> Julie Jacob Cœur Tel: +33 4 77 47 88 12 <a href="mailto:julie.jacob-coeur@esadse.fr">julie.jacob-coeur@esadse.fr</a>
<b>Service Scolarité</b> Bérénice Barbier Tel: +33 4 77 47 88 12 <a href="mailto:berenice.barbier@esadse.fr">berenice.barbier@esadse.fr</a>	<b>Service Scolarité</b> Delphine Dinardo Tel: +33 4 77 47 88 12 <a href="mailto:Delphine.dinardo@esadse.fr">Delphine.dinardo@esadse.fr</a>
<b>Option art</b> Réfèrent mobilité : Valérie Orgeret <a href="mailto:valerie.ogeret@esadse.fr">valerie.ogeret@esadse.fr</a>	<b>Option design</b> Réfèrent mobilité : Elen Gavillet <a href="mailto:Elen.Gavillet@esadse.fr">Elen.Gavillet@esadse.fr</a>

## FAQ

### **Combien doit-on faire de lettres de motivation ? Dans quelle langue ?**

Une seule pour la commission de mars, et en français. Elle sera à l'attention des enseignants qui évalueront vos choix. Il s'agit de motiver vos choix d'école : un paragraphe par école demandée. Vous expliquez pourquoi cette école/ ce programme vous intéresse.

Pensez bien à mettre en souhait n°1 l'école pour laquelle vous êtes le/la plus motivé(e).

Une fois que vous êtes nommé chez l'école partenaire, vous devrez certainement rédiger une nouvelle lettre de motivation. Le plus souvent les dossiers de candidature sont en anglais.

### **Peut-on être nommé dans deux écoles ?**

Non, sauf pour quelques exceptions qui s'avèrent être des écoles très sélectives, comme la HEAD, ou Berlin par exemple.

### **Peut-on mettre un choix d'école même si on a envie de partir en stage ?**

Oui c'est possible, tout comme nous invitons fortement les étudiants qui souhaitent partir en mobilité d'études de chercher un stage en parallèle. En revanche, gardez à l'esprit que si vous êtes nommé et accepté dans une école très demandée sans vraiment vouloir y aller, cette place ne pourra pas ou difficilement être échangée avec une autre personne.

### **Peut-on choisir une école pour un domaine d'études dans lequel on n'a pas d'expérience ?**

Oui, il s'agit pour vous de bien expliquer votre motivation : en quoi cette pratique peut être bénéfique pour la réalisation de votre projet personnel/ professionnel.

Ensuite, ce sera au partenaire d'évaluer votre candidature et se garder le droit de l'accepter ou la refuser.

### **Doit-on envoyer un dossier de vœux même si on souhaite partir en stage (en France ou international) ?**

Dans ce cas, renvoyez-moi seulement le formulaire de candidature en inscrivant « stage en France » ou « stage à l'étranger » en vœu n°1.

### **Doit-on envoyer le dossier par email ou le déposer sur le drive ?**

Vous devez m'envoyer le dossier par email à : [marina.baudry@esadse.fr](mailto:marina.baudry@esadse.fr)

### **Que dois-je faire si je ne souhaite pas partir en mobilité d'études mais faire un stage (en France ou à l'étranger) ?**

Dans ce cas, vous devez m'envoyer seulement le [Formulaire de vœux](#) par email, dans lequel vous écrivez en Vœu n1 : « stage en France ou stage à l'étranger ». Cela nous permettra de connaître les intentions de tous les étudiants. Nous n'aurons pas besoin de votre CV, portfolio ou lettre de motivation.

Nous n'avons pas non plus besoin de connaître votre organisme d'accueil de stage tout de suite. Le départ étant dans un an, nous avons bien conscience que c'est encore trop tôt.

Attention : le formulaire étant un Google Doc, tous les autres étudiants peuvent le modifier. Veuillez le télécharger avant de le remplir avec vos données !

### **Les démarches sont-elles les mêmes si mon choix n1 est pour un double-diplôme ?**

En ce qui concerne l'envoi de vos dossiers de vœux et la commission du mois de mars : oui.

### **Dois-je obligatoirement mettre 3 vœux d'école même si je n'en veux qu'une seule ?**

Non. Inscrire plusieurs écoles reste une sécurité car certaines écoles sont très demandées par les étudiants et très sélectives. Nous n'avons en général que 2 places disponibles par école partenaire, donc avoir 3 vœux vous donne plus de chances d'être nommé pour un semestre d'échange.

Ceci dit, si aucune autre école ne vous intéresse vraiment, vous pouvez alors inscrire « stage en France ou à l'étranger » en vœu n2.

### **La mobilité en année 4 est-elle compatible si je souhaite faire une alternance en année 5 ?**

La mobilité d'études et l'alternance ne sont pas compatibles, car il vous faudra privilégier un stage d'année 4 dans votre entreprise d'accueil d'alternance. En revanche, nous vous invitons à monter un dossier de vœux de mobilité en

même temps que votre dossier d'alternance. Vous pourrez toujours prévenir l'école partenaire que vous abandonnez la mobilité au mois de décembre une fois votre alternance validée, car les démarches de bourse Erasmus n'auront pas été entamées. Par contre, il est possible que vous ayez déjà fait une demande de bourse Régionale, et dans ce cas-là, il faudra faire des démarches de remboursement auprès de la Région.